



Recommandation de la Commission fédérale de la consommation (CFC) du 6 juin 2019 concernant l'initiative sur l'élevage intensif : Tenir compte des préoccupations des consommateurs

En vertu de l'art. 9, al. 2, de la Loi fédérale du 5 octobre 1990 sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC) et de l'art. 1 du Règlement de la CFC du 1^{er} février 1966, la CFC adresse au Conseil fédéral la présente

RECOMMANDATION

Contexte

Les auteurs de l'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse » (initiative sur l'élevage intensif) demandent que les exigences relatives à l'élevage d'animaux en Suisse correspondent au minimum au cahier des charges de Bio Suisse et que les importations répondent à des exigences comparables. A long terme, la Suisse devrait renoncer intégralement à l'élevage intensif. Ces revendications sont largement soutenues par une partie de la population ; la moitié des signatures nécessaires avait été récoltée dès février dernier. La demande de denrées alimentaires durables augmente depuis des années. Toujours plus de consommateurs se montrent critiques vis-à-vis de l'élevage intensif en Suisse et souhaitent renforcer les exigences en matière de bien-être animal.

Du fait du renforcement des exigences, la mise en œuvre de l'initiative entraînerait vraisemblablement une forte hausse des prix des denrées alimentaires d'origine animale. Il est donc probable que les deux tiers des consommateurs qui basent leur choix plutôt sur le prix et le goût du produit s'approvisionneraient alors de nouveau davantage à l'étranger.

Le marché propose déjà des produits répondant à des exigences plus strictes en matière de bien-être animal. Il y a lieu de préserver cette liberté de choix des consommateurs suisses.

Recommandation de la CFC au Conseil fédéral

Dans ce contexte, la CFC recommande au Conseil fédéral de rejeter l'initiative. Ce dernier devrait toutefois tenir compte, sous une forme appropriée, des préoccupations des consommateurs concernant la production animale. Il ressort d'une étude de l'Association Stratégie Qualité de l'automne 2018 que la Suisse est leader mondial en matière de bien-être animal. Toutefois, la CFC n'a pas connaissance de projets du Conseil fédéral en vue de consolider ou de développer cette avance.

La CFC estime qu'une stratégie en matière de bien-être animal serait judicieuse en plus du plan d'action produits phytosanitaires et de la stratégie de lutte contre l'antibiorésistance. Si les mesures intégrées dans la PA22+ (développement des programmes de bien-être animal SST et SRPA) vont dans la bonne direction, la CFC est d'avis qu'elles pourraient être renforcées. Compte tenu de l'initiative sur l'élevage intensif, la CFC encourage la mise en place d'une procédure ambitieuse pour soutenir les efforts entrepris par la branche. Par ailleurs, dans le cadre du développement de la politique agricole, il convient de veiller à ce que les mesures prises en faveur du climat ne se fassent pas au détriment du bien-être des animaux. La stratégie en matière de bien-être animal devrait être présentée avant la votation.